

Avis de réouverture du registre d'inscriptions au :

Division
Des examens et concours

VR/DEXCO

Affaire suivie par
 WAHAGA Francine
 Bureau 2224
 Téléphone
 (687) 26 62 29
 Fax
 (687) 26 61 73
 Mél.
 Francine.wahaga
 @ac-noumea.nc

Premier concours interne d'accès à l'échelle de rémunération de professeurs des écoles des établissements privés sous contrat avec le ministère de l'éducation nationale – Session 2014 –

La réouverture du registre des inscriptions au premier concours interne d'accès à l'échelle de rémunération de professeurs des écoles est la conséquence de l'ordonnance du 19 novembre 2013 du juge des référés du Conseil d'Etat qui a suspendu l'exécution des dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-767 du 23 août 2013, relatif à la réforme du recrutement et de la formation des maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat, autorisant ainsi les candidats de nationalité étrangère, hors espace économique européen à se présenter à nouveau aux concours de l'enseignement privé sous contrat des 1^{er} et 2nd degrés.

1. RAPPEL DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent être maître contractuel ou agréé rémunéré sur l'échelle d'instituteur et justifier de trois années de service effectif en cette qualité au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours.

Aucune condition de diplôme n'est exigée.

Aucune limite d'âge n'est imposée.

2. MODALITES ET DATE D'INSCRIPTION.



Les candidats qui ont fait acte de candidature par internet pendant la période initiale d'ouverture du registre, du 10 septembre 2013 au 22 octobre 2013 n'ont pas à renouveler leur inscription.

Pour les autres candidats les inscriptions sont enregistrées à l'aide **d'un dossier imprimé d'inscription** et non par internet.

Ce dossier sera téléchargeable sur le site internet du vice-rectorat de la Nouvelle Calédonie à l'adresse <http://www.ac-noumea.nc> du **lundi 25 novembre 2013 à partir de 12 heures au jeudi 12 décembre 2013, 17 heures.**



2 / 2

En cas d'impossibilité de se connecter pour télécharger le dossier, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, adressée par voie postale en recommandé simple **au plus tard le jeudi 12 décembre 2013**, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi au :

Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
Division des Examens et concours
Bureau des concours
1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 98848 NOUMEA CEDEX

Attention au renvoi du dossier : les candidats doivent obligatoirement renvoyer, par voie postale et en recommandé simple, leur dossier de candidature dûment complété au :

**Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
Division des Examens et concours
Bureau des concours
1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 98848 Nouméa Cedex Cedex**

au plus tard le 20 décembre 2013, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Toute demande de dossier ou tout dossier posté après le délai fixé ci-dessus ne pourra être pris en considération.



Pour le Vice-Recteur
Le Chef de la Division
Des examens et concours

Frédéric BLAISE